



NOUVELLE ATTAQUE CONTRE LE 1^{ER} MAI

**Après la retraite à 64 ans, ils veulent nous faire travailler le 1^{er} mai.
Le 16 juin, mobilisons-nous contre cette nouvelle attaque.**

Après nous avoir volé deux ans de vie avec la retraite à 64 ans et envisagé la suppression de deux jours fériés, les représentant-es du patronat s'obstinent à s'attaquer au 1^{er} Mai. Malgré les mobilisations syndicales et leurs relais politiques, **ils reviennent à la charge avec un nouveau texte qui passera au Sénat le 16 juin.**

Présenté comme une mesure en faveur des boulangers-es et fleuristes du coin, ce projet vise en réalité à banaliser le travail le 1^{er} mai, au profit des grands groupes. **Le gouvernement a commencé dès ce 1^{er} mai 2026, en les incitant à enfreindre la loi existante !**

Le 1^{er} mai est un jour particulier. C'est le seul jour férié, chômé, rémunéré et protégé du lien de subordination. Des exceptions existent déjà pour les hôpitaux, l'énergie, les transports publics... Les commerçants ont le droit d'ouvrir le 1^{er} mai, à la seule condition de ne pas faire travailler les salarié-es ce jour-là. Non seulement les petits commerces indépendants n'ont pas besoin de cette loi, mais elle va se retourner contre eux avec la concurrence des grands groupes.

En élargissant la dérogation, l'intention n'est pas de « sécuriser » une situation existante mais de remettre en cause le droit au repos rémunéré du 1^{er} mai. Loin de concerner quelques commerces de proximité, le dispositif pourrait s'appliquer à l'ensemble des entreprises de moins de 250 salarié-es ! Une extension considérable qui banaliserait progressivement le travail le 1^{er} mai : **lorsqu'un droit commence à être remis en cause, les exceptions se multiplient progressivement jusqu'à devenir la norme.**

Non, le travail du 1^{er} Mai ne serait pas « payé double »

Le 1^{er} Mai est déjà rémunéré, même lorsqu'il n'est pas travaillé. Faire passer cette compensation pour un cadeau est un mensonge : elle ne fait que compenser la perte d'un jour chômé et payé.

Non, les salarié-es n'auront pas le « choix »

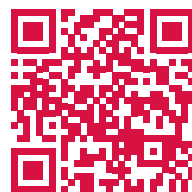
Parler de « volontariat » est un leurre. L'expérience du travail dominical montre que les dérogations se banalisent, tandis que les contreparties accordées aux salarié-es s'amenuisent progressivement.

L'urgence n'est pas de « travailler plus pour gagner plus » mais bien d'obtenir des augmentations générales des salaires et des pensions et de bloquer le prix du carburant !

Le 16 juin, le Sénat examinera la proposition de loi remettant en cause le caractère chômé du 1^{er} Mai. À Paris, la fédération CGT Commerce et Services et la CGT Île-de-France (Urif), avec d'autres organisations syndicales, appellent à un rassemblement devant le Sénat à partir de 13 heures.

D'ores et déjà dans tous les départements, mobilisons-nous et interpellons les parlementaires, car la bataille ne s'arrêtera pas au Sénat : le texte devra encore être examiné par l'Assemblée nationale. Plus nous serons nombreux et nombreuses à nous mobiliser, plus nous aurons de chances de faire reculer cette nouvelle attaque contre le 1^{er} Mai.

Chaque jour, vous croisez des travailleur-ses qui seraient directement concernés par cette remise en cause du 1^{er} Mai. Parlez-en avec elles et eux. La vendeuse de la boulangerie, la salariée du fleuriste... Rappelez-leur qu'aujourd'hui elles sont déjà rémunérées le 1^{er} mai sans avoir à travailler. Aussi, à l'avenir préféreraient-elles passer cette journée auprès de leurs proches, ou à leur poste de travail sans toucher un centime de plus à la fin du mois ?



<https://www.cgt.fr/attaque1ermai>

**Le 16 juin, mobilisons-nous
contre cette nouvelle attaque.**